



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 mars 2023 (18h30)**

**Hôtel de ville-Salle Montgolfier**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

|                          |              |       |
|--------------------------|--------------|-------|
| Nombre de membres        | : 33         |       |
| Présents                 | : 27         |       |
| Votants                  | : 32         |       |
| Convocation et affichage | : 24/03/2023 |       |
| Président de séance      | : Monsieur   | Simon |
|                          | PLENET       |       |
| Secrétaire de séance     | : Madame     | Edith |
|                          | MANTELIN     |       |

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Gracinda HERNANDEZ, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Clément CHAPEL (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à Catherine MOINE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-52 - FINANCES COMMUNALES - DEMANDE DE FINANCEMENT  
POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE  
DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, DE LA  
DOTATION AU SOUTIEN D'INVESTISSEMENT LOCAL ET DE FONDS VERT**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

La ville d'Annonay a souhaité porter et poursuivre, pour l'année 2023, plusieurs projets structurants pour la commune et des travaux d'envergure qui s'inscrivent également dans les critères de financement de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, voire le fond vert axé sur les opérations répondant à des objectifs de transition écologique.

Ainsi les opérations inscrites prioritairement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- la mise aux normes sécurité incendie et accessibilité de l'école Van Gogh avec un passage en 4ème catégorie par la création d'une zone de confinement et les équipements de sécurité suivant les directives du PPMS, par le remplacement des éclairages par appareillages LED et par le rafraichissement global des locaux ;
- la réhabilitation de locaux commerciaux dans le centre-ville d'Annonay (tranche 1), s'inscrivant dans le programme Action Cœur de Ville, portant sur la rénovation de 3 locaux rue de Deûme et rue Boissy d'Anglas avec la mise aux normes ERP (accessibilité, agencement...), des travaux de rénovation thermique et de devanture ;

- les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison des Services publics dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics locaux afin de renforcer la performance énergétique de ce bâtiment ;
- la poursuite du déploiement de la vidéo-protection sur son territoire (phase 2) dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui a arrêté les grands axes d'une stratégie municipale en faveur de la tranquillité publique sur son territoire ;
- la phase 3 de la réhabilitation et de l'aménagement du parc Mignot, projet, prévu sur 5 phases, débuté en 2021. Cette phase consiste à réaménager la terrasse de l'orangerie et la zone dite de détente pour l'accueil des familles avec du mobilier urbain comme des tables de pique-nique. L'objectif principal de l'amélioration esthétique paysagère du lieu est maintenu. Les travaux prévoient la rénovation des massifs d'arbustes, la plantation de végétaux toujours dans le respect des normes environnementales. Il est aussi prévu la continuation de la sécurisation et le confortement des murs de soutènement. L'accompagnement par la LPO pour que ce parc deviennent un refuge pour les oiseaux débute aussi en 2023 ;
- la poursuite du plan de végétalisation et de renaturation de la ville, débuté également en 2021, qui sera consacré à l'école Ripaille dans le cadre de la renaturation des espaces qui comprend de travaux de terrassement, de revêtement de sol, de signalisation et la mise en place de matériaux et végétaux.

Tous ces projets sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation au soutien d'investissement local (DSIL) et potentiellement au dispositif Fonds Vert 2023.

Leurs plans de financement prévisionnels respectifs sont les suivants :

Mise aux normes sécurité incendie et accessibilité de l'école Van Gogh :

| DEPENSES        | MONTANT HT | RECETTES              | MONTANT HT |
|-----------------|------------|-----------------------|------------|
| Coût opération  | 784 800 €  | DETR/DSIL             | 314 000 €  |
|                 |            | Conseil départemental | 200 000 €  |
|                 |            | Fonds propres         | 270 800 €  |
| TOTAUX DEPENSES | 784 800 €  | TOTAUX RECETTES       | 784 800 €  |

Réhabilitation de locaux commerciaux en vue d'installer des porteurs de projet (tranche 1)

| DEPENSES                               | MONTANT HT | RECETTES            | MONTANT HT |
|----------------------------------------|------------|---------------------|------------|
| Coût opération (Moe, SPS, CT, travaux) | 481 947 €  | DETR/DSIL           | 144 584 €  |
|                                        |            | ANNONAY RHONE AGGLO | 94 525 €   |

|                    |           |                    |           |
|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
|                    |           | (DAIC communes)    |           |
|                    |           | Fonds propres      | 242 838 € |
| TOTAUX<br>DEPENSES | 481 947 € | TOTAUX<br>RECETTES | 481 947 € |

Travaux de performance énergétique – Changement des menuiseries de la Maison des Services Publics :

| DEPENSES           | MONTANT HT | RECETTES           | MONTANT HT |
|--------------------|------------|--------------------|------------|
| Coût opération     | 250 000 €  | Fonds Vert         | 100 000 €  |
|                    |            | Autofinancement    | 150 000 €  |
| TOTAUX<br>DEPENSES | 250 000 €  | TOTAUX<br>RECETTES | 250 000 €  |

Déploiement de la vidéo-protection (phase 2) :

| DEPENSES           | MONTANT HT | RECETTES           | MONTANT HT |
|--------------------|------------|--------------------|------------|
| Coût opération     | 141 822 €  | DETR/DSIL          | 42 547 €   |
|                    |            | Fonds propres      | 99 275 €   |
| TOTAUX<br>DEPENSES | 141 822 €  | TOTAUX<br>RECETTES | 141 822 €  |

Parc MIGNOT (phase 3)

| DEPENSES           | MONTANT HT | RECETTES           | MONTANT HT |
|--------------------|------------|--------------------|------------|
| Coût opération     | 313 000 €  | DETR/DSIL          | 125 200 €  |
|                    |            | Fonds propres      | 187 800 €  |
| TOTAUX<br>DEPENSES | 313 000 €  | TOTAUX<br>RECETTES | 313 000 €  |

Action de renaturation de la ville : Plan de végétalisation / école Ripaille / ilot Malleval

| DEPENSES           | MONTANT HT | RECETTES             | MONTANT HT |
|--------------------|------------|----------------------|------------|
| Coût opération     | 380 300€   | DETR/DSIL/Fonds Vert | 152 120 €  |
|                    |            | Autofinancement      | 228 180 €  |
| TOTAUX<br>DEPENSES | 380 300 €  | TOTAUX RECETTES      | 380 300 €  |

**VU** la délibération n°2020-96 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, conférée par le Conseil Municipal en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**VU** l'arrêté inter-ministériel du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour exiger à l'appui de ces demandes de subvention une **délibération** sur lequel s'appuie la préfecture,

**CONSIDERANT** la nécessité d'approuver le dépôt des dossiers de demandes de financement ci-dessus auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL et de Fonds Vert 2023,

**CONSIDERANT** la sollicitation d'une subvention aussi élevée que possible,

**CONSIDERANT** que dès lors qu'il y a application d'une clause sociale dans les marchés publics, le taux d'intervention pourra être de 40%,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour le Conseil Municipal de prendre la présente délibération dérogeant partiellement à la délégation de pouvoir donnée au Maire sus visée, et ce uniquement en ce qui concerne spécifiquement toute demande établie pour les dossiers de subventions annuels au titre des dispositifs d'Etat DETR/DSIL et Fonds Vert (article 25 de la délibération n°2020-96 du 03 juillet 2020),

**CONSIDERANT** que cette délibération dérogatoire sera applicable pour les projets susvisés,

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 mars 2023

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 31 voix votant pour**

**Et par 1 voix s'abstenant :**

Vincent DUGUA

**APPROUVE** l'adoption d'une délibération dérogatoire partielle à celle n°2020- 96 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire (article n°25),

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre du dispositif DETR/DSIL 2023 et potentiellement Fonds Vert pour chacun des projets communaux d'investissement, voire d'une demande complémentaire pour le Fonds vert (si leur nature le justifie) pour chacun des projets communaux d'investissement suivants :

- Mise aux normes sécurité incendie et accessibilité de l'école Van Gogh,
- Travaux de performance énergétique – Changement des menuiseries de la Maison des Services Publics,
- Déploiement de la vidéo-protection (phase 2),
- Réhabilitation de locaux commerciaux en vue d'installer des porteurs de projet (tranche 1),
- Parc MIGNOT (phase 3),
- Action de renaturation de la ville : Plan de végétalisation / école Ripaille / ilot Malleva.

**PRECISE** que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 06/04/23

Publié le : 07/04/23

Transmis en sous-préfecture le : 06/04/23

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230330-41110-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET